

Excès de vitesse par radar

Par Stéphane237, le 11/10/2023 à 20:14

Bonjour,

j'ai reçu un pV d'excès de vitesse relevé par un radar 30km/h, le radar à relevé 38km/h

sur le PV mon il manque un nom car j'ai deux noms et deux prénoms, il en manque un prénom en plus mon adresse exacte n'est pas correctement écrite. Ces éléments constituent elles un vice de forme?

Ps* j'ai un permis de conduire italien mais je vie actuellement en France

merci pour votre réponse

Par Aléa42, le 11/10/2023 à 21:44

Bonsoir,

Qu'importe ces erreurs, elle ne constitueront pas un vice de forme puisque l'avis de contravention vous est bien parvenu.

Normalement, si vous êtes résident normal en france, c'est à dire plus de 6 mois par an, vous devriez, compte tenu la perte du point, échanger vote permis Italien contre un permis Français